

RAPPORT MORAL EXERCICE 2016

Chers confrères et amis

Voici venu le moment de dresser le bilan de ces trois années de mandat.

Le nombre d'adhérents s'est maintenu, boosté par notre offre de formation et nos actions sur le terrain. Nous en avons compté 115 à l'issue de notre EPU d'octobre à Lyon.

Je vous propose de vous toucher un mot (non exhaustif) de nos diverses actions et de l'avancement des chantiers en cours, l'essentiel ayant déjà été dit dans le traditionnel mot du président qui accompagne les vœux:

Création de la Compagnie Nationale des Vétérinaires Experts de Justice (CNVEJ)

Désormais section autonome de l'AFVE, présidée par Christophe Hugnet, ouverte à tous les vétérinaires experts de justice, la CNVEJ est officiellement membre du Conseil national des compagnies d'experts de justice (CNCEJ) depuis le mois de juillet 2016.

Elle se veut organe de représentation et force de proposition de l'expertise vétérinaire.

L'EPU de la CNVEJ qui a suivi celui de l'AFVE au mois d'octobre à Lyon fut un succès. Nous avons pu compter sur la présence de personnalités de l'expertise, dont M Gardel, Vice-Président du CNCEJ et notre confrère président du CNO, Michel Baussier.

Participation à diverses commissions :

La participation active de l'AFVE à diverses commissions professionnelles montre l'implication, mais aussi la reconnaissance qui sont aujourd'hui les nôtres :

- **Le Conseil National de la Spécialisation Vétérinaire (CNSV)**

Notre vice-président Christophe Hugnet, représentant l'AFVE, siège au CNSV.

- **Le Conseil de la Formation Continue Vétérinaire (CFCV)**

L'AFVE est membre du Conseil d'Administration du CFCV. Je représente l'AFVE lors des réunions régulières du CFCV. À ce titre, nous travaillons sur les modalités de reconnaissance de la formation continue vétérinaire et nous étudions les dossiers d'agrément des organismes de formation. Cet examen n'est pas une simple formalité et j'ai notamment présidé la commission qui a refusé un agrément à une structure ne présentant pas les garanties scientifiques exigées.

- **La Commission des titres et diplômes**

Créée suite à la publication du nouveau Code de déontologie, cette commission a le rôle consultatif de proposer au Conseil National de l'Ordre la reconnaissance des titres et diplômes non encore officiellement reconnus.

Elle est présidée par un membre du Conseil National de l'Ordre et comprend un représentant des ENV, de la DGER, de la DGAL, du SNVEL et des organismes de formation. J'ai l'honneur d'être ce dernier représentant depuis le mois d'Octobre 2015. Ses délibérations ont désormais lieu par voie électronique.

- **Réunion des Présidents et Directeurs**

Depuis la fin d'année 2014, j'ai l'honneur d'être invité par le président du CNO, à participer aux travaux de la réunion des Présidents et Directeurs. Cette assemblée informelle se réunit environ une fois par trimestre. C'est un lieu d'échanges constructifs et sans langue de bois entre les diverses organisations publiques et privées de notre profession.

Le site internet

Sous la direction de Franck Dhote, celui-ci est maintenant opérationnel. Suite à notre appel de l'an dernier, deux de nos membres se sont aimablement proposés et sont en train d'effectuer le tri parmi la masse de documents dont nous disposons et qui sont en cours de mise en ligne.

Les actions de formation

Dans ce domaine, nous avons cette année encore proposé une offre particulièrement riche et variée.

L'EPU d'octobre à Lyon a réuni une trentaine de participants. Il a compris deux modules, lesquels ont d'ailleurs fait l'objet d'une remarquable couverture médiatique dans le numéro spécial de la Semaine Vétérinaire.

– **Une journée consacrée à la pratique de la médiation.** Résolument orienté sur la pratique et avec l'apport de nouveaux conférenciers plébiscités, membres de l'équipe pédagogique de l'Université de Toulouse, il a permis aux participants de découvrir les subtilités de ce nouveau mode de règlement des différends, qui vient de faire officiellement son entrée dans la pratique expertale avec les modifications du Code de Justice administrative et la proposition de loi sur la justice au XXI^e siècle.

– **L'EPU « expertise de la maltraitance », niveau 2,** est venu utilement compléter la journée fort appréciée de Lyon 2015.

Ces notions de bien-être et de maltraitance sont aujourd'hui une préoccupation importante non seulement de la profession, mais aussi des pouvoirs publics. L'AFVE se positionne aujourd'hui comme un élément clé de la formation des praticiens dans ce domaine.

- Les aspects pratiques et juridiques de l'évaluation comportementale canine ont fait le plein au printemps à Toulouse .

Les premières données issues des enregistrements du fichier canin montrent l'incohérence des mesures législatives — que nous stigmatisons depuis 18 ans — mais aussi le besoin de formation dans ce domaine. L'AFVE assure la formation des étudiants de l'École Nationale Vétérinaire de Toulouse ainsi que celle des praticiens. Ces formations sont reconduites en 2017 sur l'ensemble du territoire. Trois ont déjà eu lieu en 2017. Aujourd'hui, grâce au module de formation de l'AFVE, l'École Vétérinaire de Toulouse est la seule à offrir cette formation dans le cursus de base, engagement de la profession en 2008.

Les EPU lyonnais ont pu bénéficier de la logistique et des locaux fonctionnels mis à notre disposition par le CRO Rhône-Alpes. Je remercie encore ici pour son soutien notre ami Jean-Marc Petiot, Président, récemment élu au CNO, et sa sympathique équipe.

La Médiation vétérinaire

Les excellents contacts que nous entretenons avec l'Université de Toulouse et l'actualité professionnelle nous ont permis d'organiser fin 2015, très rapidement, un EPU consacré à la médiation. Compte tenu de l'émergence, voire de l'irruption de la médiation dans le monde de l'expertise en général et vétérinaire en particulier, l'AFVE est prête pour former les confrères à ce processus.

Notre légitimité dans ce domaine est renforcée par les récents DU de médiation de Franck Dhote et de moi-même.

L'expert du juge, garant du contradictoire, gage du procès équitable, peut-il devenir le médiateur des parties, garant de la confidentialité, exigence d'un processus équilibré ?

L'avenir le dira. Mes inquiétudes reposent sur la méconnaissance des exigences de ce processus par ceux-là mêmes qui sont en charge de sa mise en place.

La conciliation et la médiation ordinale ont fait leur entrée dans notre code de déontologie en 2015, dans le plus grand flou, et nous avons été contactés par le Conseil National de l'Ordre pour participer à la formation des conseillers ordinaires.

Malheureusement, la « doctrine » imposée ne nous paraît pas miscible avec l'éthique de la médiation et le respect de ces acteurs. C'est pourquoi, avec regret, j'ai décidé de suspendre l'implication de l'AFVE dans cette entreprise, en l'état actuel de la situation.

Le DEDEV, qui est passé en mode bisannuel, connaît encore un franc succès, la promotion 2016 est fournie et, fait exceptionnel, quasi uniquement masculine, se démarquant de l'évolution démographique de notre profession.

L'intérêt des magistrats pour cette formation ne se dément pas, ce diplôme facilitant l'accès aux listes d'experts de justice.

2016 a donc marché sur les belles traces de 2015.

Je tiens à vous remercier pour votre confiance, et votre implication et j'adresse tout particulièrement mes remerciements aux membres de notre Conseil d'Administration sans l'investissement desquels tout cela n'aurait pas été possible, bien que les

évènements de la vie nous aient conduits à tourner avec un effectif réduit cette année et je veux rendre hommage à l'énorme travail accompli par Dominique et Franck.

Les élections au CA vont clôturer cette AG et j'espère que vous aurez à cœur de nous renouveler votre confiance

Bien amicalement

Christian DIAZ